

Mesures agro-environnementales et climatiques De nouveaux engagements possibles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Responsable Communication

Lucie DUFAY | 02.33.71.65.36 | ldufay@parc-cotentin-bessin.fr

Chargée de mission Natura 2000

Le Parc naturel régional, porteur de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

La nouvelle Politique agricole commune (PAC) entrée en vigueur en 2023 a permis l'ouverture par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les **marais et les zones humides du territoire**. Ces mesures ont notamment pour objectifs la préservation de la faune et de la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la protection de la ressource en eau.

Les MAEC, c'est quoi ?

Les MAEC sont des engagements souscrits sur la **base du volontariat** par des exploitants agricoles, visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement (fauche, pâturage, entretien de fossés et de mares).

L'engagement se fait pour une **durée de 5 ans** et donne lieu à une **indemnisation annuelle**, avec une formation obligatoire au cours des deux premières années. Elles sont financées par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et l'Etat (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

Bilan des MAEC en 2023

En 2023, **471 exploitations** ont souscrits aux nouvelles MAEC pour une surface de **15 110 ha de prairies**, confirmant l'importance du dispositif dans le maintien de pratiques vertueuses sur le territoire. **Sur les marais par exemple, ce sont ainsi 40 % des surfaces agricoles qui bénéficient d'une MAEC**. Ces mesures permettent de maintenir les prairies

humides du territoire, en soutenant l'entretien des surfaces en herbes et l'élevage. Les principales mesures choisies par les agriculteurs sont le retard de fauche, le maintien du pâturage en limitant le nombre d'animaux ou encore l'absence de fertilisation. Le soutien à l'entretien des fossés a par ailleurs été largement plébiscité, puisque près de 300 km de fossés seront entretenus dans les 5 prochaines années et une trentaine de mares, grâce à ce soutien financier.

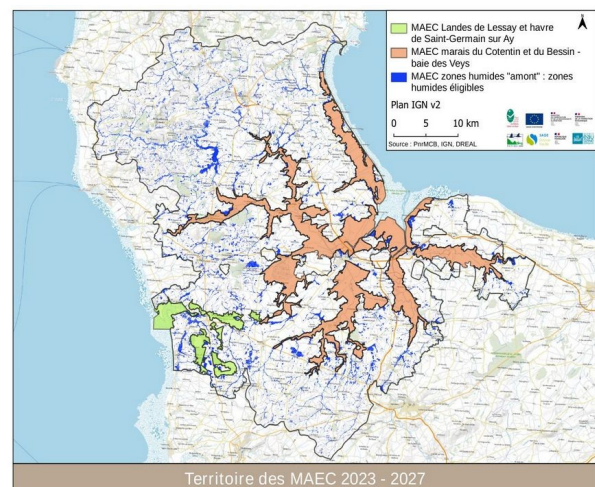
Et en 2024 ?

Le Parc naturel régional renouvelle en 2024 la possibilité de s'engager en MAEC pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces.

Des permanences sont organisées pour la réalisation des dossiers nouveaux. **Pour prendre rendez-vous dès maintenant contacter :**

Lucie DUFAY - 02.33.71.65.36

ldufay@parc-cotentin-bessin.fr



Contactez le Parc naturel régional pour savoir si vous êtes éligibles

Les informations complémentaires :

> <https://parc-cotentin-bessin.fr/maec>